L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 13 JUIN 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucun abonnement, soit au journal tri-hebdomadaire, soit au journal quotidien, ne sera considéré comme discontinué de la part de l'abonné, à moins qu'un ordre ne lui ait été donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une insertion par ligne de chaque langue, pour la première fois, et trois insertions ensuite, pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce régulière, avera deux pages comme une nouvelle annonce. Les prix sont de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et autres, ne sont jugeants de détail, 50; les Bouchers, Compagnie, Pâtisseries et autres institutions publiques, 100; les agens pour navires, Entreprise et bateaux à vapeur, et les marchands de vin, 150; l'agence de commerce, 200. Cet abonnement ne comprend pas l'impression.

La publicité des avis exceptionnels, dans une entreprise d'un caractère tout spécial, un peu en sous-ordre.

LES ANNONCES de naissance et de décès, les articles pour vendre et l'Attorney, et autres ordres de ventes, meubles, cheval, etc., sont insérés à raison de 50 cents par ligne, et les annonces de mariage, 50 cents. Ces deux dernières doivent payer d'avance, les autres annonces.

LES ANNONCES qui doivent paraître que pendant un certain nombre de fois, doivent payer d'avance, ou à la fin de chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne doivent pas être publiées, doivent être payées d'avance.

LES ANNONCES de spectacles, de concerts, de bals, et autres, doivent être payées d'avance.

LES ANNONCES qui ne paraîtront pas de suite, ne seront publiées pendant un mois et devront être payées, en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de faillite ne sont publiées, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres entreprises ouvertes pour amuser le public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, payent la saison des chaque jour, à 50 cents.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double prix.

CABOTAGE.

PERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITÉ.
Vis-à-vis la rue d'Hanna.

Réduction, à 5 cents, du prix de passage. Les pères ou mères de famille qui ne peuvent trouver de place à la Bastre avec leurs enfants, pour chaque jour, ont la plus grande sécurité, les bonnières étant pourvues de coupées de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la Bastre, le pourront sans la moindre difficulté, les wharts sont les deux étant engagé du meilleur état.

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents.
un cheval et son cavalier,	50 "
un cheval et cabriolet,	75 "
un cheval et un wagon	75 "
deux chevaux et une voiture	1 00
mulet et sa charge	75

Pour les chars de plantation, les dimanches, 50 cents.

Le 20 mars 1844. ROBERT MURPHY.

NOUVEL ARRANGEMENT.

Le public est prévenu que les jours de départ et d'arrivée du paquebot de Lake-Ponchartrain, seront changés à partir de ce jour, savoir:

Départ—De la Nile. Orléans, tous les mardis à 10 heures A. M.

Arrivée tous les samedis.

Des arrangemens ayant été pris avec MM. F. N. Bissel & Schiatre de Plaquemines, pour former une ligne jusqu'aux Attakapas, pendant la saison des chaleurs, et le mauvais temps de la coopération du steamer Uriida. Les chargeurs auront la garantie que leurs marchandises arriveront avec ponctualité à leur destination.

L'Helen prendra aussi du fret pour Lafourche, pendant les eaux basses, qui sera transbordé à bord du steamer Uriida.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 12 jr—1m

PAQUEBOT SEMI-HEBDOMADAIRE ET STEAMER-MALLE DES ATTAKAPAS.

Arrangement d'abonnement pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Waterloo et Bayou Sarah.

Les superbes steamers BRILLIANT et ALEX SCOTT, capitaines J. Hart et J. Scott, feront régulièrement un voyage de la Nouvelle-Orléans à toute ces places, sous les noms ci-dessus, à commencer du 1er septembre prochain, pour toute la saison d'automne et celle d'hiver. Ces deux bateaux à vapeur sont supérieurement aménagés et l'un ranoi l'autre, et ne dépassent pas 4 pieds d'eau.

Le BRILLIANT commence ses voyages deux fois par semaine, comme par le passé jusqu'à époque de service du steamer Alex Scott, qui le remplacera.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou au bureau de W. H. AVERY, 9, Gravier. 16 mai

POUR LES ATTAKAPAS.

Le nouveau bateau à vapeur bon marché du lac Pontchartrain, le FLORENCE, capitaine Walker, partira pour les Attakapas, par Patterssonville, Franklin, la Nouvelle-Iberie, St. Martinville, et toutes intermédiaires, le 20 juin, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 14 juin P. J. PAVY.

POUR ST LOUIS et CINCINNATI—Le beau steamer neuf QUEEN of the WEST, capit Samuel Brickell, partira pour ces ports ci-dessus et intermédiaires, le 15 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à HARTWELL, RIDDER & CARMAN. 14 Poydras. 12 juin

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI—Le beau steamer neuf MAGNOLIA, capitaine MARKAWAY, capt. Robertson, partira pour ces ports ci-dessus et intermédiaires. Mercredi 19 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à HARTWELL, RIDDER & CARMAN, 14, Poydras. 10 juin

POUR ST. LOUIS—Dimanche, le 16 courant, le beau steamer neuf ALEX WOTT, capitaine WHITE, capt. J. W. Couvreur, partira pour le port ci-dessus et ces intermédiaires. Le bon et confortable steamer ALEX WOTT, pour passagers. Un plan des cabines se trouve au bureau du JOHN R. SHAW & Co. 21 Poydras.

Bateau à vapeur—ALEX WOTT, pour ST LOUIS—Dimanche 16 courant à 10 heures A. M.

Ce élégant steamer, capitaine J. Couvreur, partira comme ci-dessus, avec un personnel de premier ordre